



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E205440

VALABLE JUSQU'AU 27/08/2025

ÉDITÉ LE 29/01/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/01/2024
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 25/03/2024
2 000

Raison sociale : SANIPAC

2 CITE SAINT-LEGER
59840 PERENCHIES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LILLE

Siret : 983 678 087 00021

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 3824482-001-

Assurance Responsabilité Travaux :

BPCE IARD 159240821 Y - MCE - 001

Assurance Responsabilité Civile :

BPCE IARD 159240821 Y 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Téléphone :

Portable : 06 86 15 46 23

Fax :

Site Internet :

E-mail : contact@sanipac-plomberie.fr

Responsabilité légale :

LEVAS CHRISTOPHE PIERRE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	16/10/2024
8621 PROB	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	28/08/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	28/08/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	16/10/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	16/10/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	16/10/2024
o Ventilation mécanique	16/10/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	16/10/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	16/10/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.